

Objet : DECISION DU REPRESENTANT DU POUVOIR ADJUDICATEUR CONCERNANT L'ACCORD-CADRE POUR LA FOURNITURE DE VETURE DE TRAVAIL GENERALISTE DES AGENTS TECHNIQUES (A L'EXCLUSION DES AGENTS DE LA FORET ET DES ESPACES NATURELS ET CEUX DES ROUTES) – 2022 0229

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.3221-11,
- Vu le code de la commande publique,
- Vu la délibération n° 5 du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône du 1^{er} juillet 2021 donnant, notamment en vertu de l'article L.3221-11 du code général des collectivités territoriales, délégation de compétence à madame la présidente du Conseil départemental en matière de marchés publics,
- Vu l'arrêté n° 2021-004 du 19 juillet 2021 de Madame la Présidente du Conseil départemental donnant délégation de fonction à Madame Corinne Chabaud, Conseillère départementale, en matière de marchés publics et délégations de service public,
- Vu l'avis d'appel public à concurrence émis le 11/05/2022, relatif à l'accord-cadre cité en objet,
- Vu le rapport d'analyse des candidatures et des offres, établi par les directions de l'achat public et des services généraux,
- Vu la réunion de la commission d'appel d'offres en date du 13 juillet 2022,
- Au bénéfice des considérations figurant dans le rapport d'analyse des candidatures et des offres présenté par les directions de l'achat public et des services généraux, la commission d'appel d'offres consultée,

DECIDE :

Article 1 :

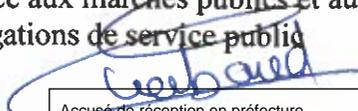
- De déclarer recevables, les candidatures des sociétés GEDIVEPRO, HABIPRO, VETIM et 3BPRO
- De déclarer irrégulière l'offre de 3BPRO
- De déclarer régulières, les offres des sociétés GEDIVEPRO, HABIPRO et VETIM
- De classer
 - 1^{er} : l'offre de GEDIVEPRO
 - 2^{ème} l'offre de HABI PRO
 - 3^{ème} l'offre de VETIM

Article 2 :

Monsieur le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée dans les formes habituelles et transmise au contrôle de légalité.

Fait à Marseille, le 13/07/2022

Pour la Présidente du Conseil Départemental
et par délégation,
La déléguée aux marchés publics et aux
délégations de service public


Corinne Chabaud
Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20220802-SAM-MG22_25418-CC
Date de réception préfecture : 12/08/2022